

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU LAC-SAINT-JEAN SIÈGE EN SÉANCE ORDINAIRE CE 15 DÉCEMBRE 2021 À 11 H 30 À LA SALLE MULTI AB DE L'HÔTEL DE VILLE D'HÉBERTVILLE-STATION, À LAQUELLE IL Y A QUORUM LÉGAL, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. LUC SIMARD.**

**Sont présents à la séance : M. Luc Simard, préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine, M. André Guy, maire de Dolbeau-Mistassini, M. Yanick Baillargeon, préfet de la MRC du Domaine-du-Roy, M. Luc Gibbons, maire de Saint-Félicien, M. Louis Ouellet, préfet de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et maire de l'Ascension-de-Notre-Seigneur, Mme Véronique Fortin, conseillère à la Ville d'Alma et M. François Claveau, maire de Saint-Bruno.**

**Assistent également à cette séance : M. Guy Ouellet, directeur général et M. Mathieu Rouleau, directeur général adjoint.**

## **1. MOT DE BIENVENUE**

Monsieur Guy Ouellet, directeur général, souhaite la bienvenue et ouvre la séance ordinaire à 11 h 35.

Il préside l'assemblée jusqu'à la nomination du nouveau président.

Résolution 2021-12-2646

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Guy Ouellet fait la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Nomination d'un président d'élection
4. Nomination d'un secrétaire-trésorier d'élection
5. Élection du président du conseil d'administration
6. Élection du vice-président du conseil d'administration
7. Élection du secrétaire-trésorier du conseil d'administration
8. Nomination des membres pour le comité des ressources humaines et communications
9. Nomination des membres pour le comité des finances et opérations
10. Procès-verbal de la réunion du 3 novembre 2021
  - 10.1 Dispense de lecture du procès-verbal de la réunion du 3 novembre 2021
  - 10.2 Adoption du procès-verbal de la réunion du 3 novembre 2021
11. Correspondance
  - 11.1 MELCC – Subvention - Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC).
12. Lieux d'enfouissement technique (LET)
  - 12.1 Octroi de mandat - Services professionnels - Réalisation d'une étude d'impact pour le projet d'agrandissement au LET d'Hébertville-Station
  - 12.2 Octroi de mandat – Services professionnels – Réalisation de l'étude technique pour le projet d'agrandissement au LET d'Hébertville-Station
  - 12.3 Octroi de mandat – Services professionnels – Évaluation de l'unité de destruction thermique du biogaz aux LET de l'Ascension-de-Notre-Seigneur et d'Hébertville-Station
13. Plans d'opération
  - 13.1 Centres de compostage

- 13.1.1 Octroi de mandat – Fourniture d’un chargeur sur roues pour le centre de traitement des matières organiques d’Hébertville-Station
- 13.2 Centre de tri
  - 13.2.1 Octroi de mandat – Achat du processeur et de l’interface de la presse à ballot du centre de tri de Roberval
- 13.3 Centres de transfert
  - 13.3.1 Octroi de mandat – Fabrication et installation d’une passerelle d’accès au centre de transfert d’Alma
  - 13.3.2 Octroi de mandat – Achat de quatre pneus anti-crevaisons pour le chargeur sur pneus R530 du centre de transfert d’Alma
- 14. Finances
  - 14.1 Autorisation de signature des effets financiers de la RMR
  - 14.2 Affectation de l’excédent de fonctionnement non affecté à l’excédent de fonctionnement affecté pour la modernisation du centre de tri
- 15. Affaires nouvelles
  - 15.1
- 16. Période de questions pour les citoyens
- 17. Date et lieu de la prochaine assemblée (2 février 2022 à Dolbeau-Mistassini)
- 18. Levée de la séance ordinaire

Il est proposé par monsieur François Claveau;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D’adopter l’ordre du jour tel que mentionné dans le préambule de la présente résolution.

Résolution 2021-12-2647

### **3. NOMINATION D’UN PRÉSIDENT D’ÉLECTION**

ATTENDU QUE les membres du conseil d’administration mandatent monsieur Guy Ouellet pour agir à titre de président d’élection;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur André Guy;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D’approuver la nomination de monsieur Guy Ouellet à agir à titre de président d’élection.

Résolution 2021-12-2648

### **4. NOMINATION D’UN SECRÉTAIRE-TRÉSORIER D’ÉLECTION**

ATTENDU QUE les membres du conseil d’administration mandatent monsieur Mathieu Rouleau pour agir à titre de secrétaire-trésorier d’élection;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'approuver la nomination de monsieur Mathieu Rouleau à agir à titre de secrétaire-trésorier d'élection.

Résolution 2021-12-2649

**5. ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La candidature de monsieur Luc Simard au poste de président est proposée par monsieur Luc Gibbons. Aucune autre proposition n'est soumise. Monsieur Luc Simard accepte le poste de président pour un mandat d'un an.

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU;

D'approuver la nomination de monsieur Luc Simard à titre de président du conseil d'administration.

Résolution 2021-12-2650

**6. ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La candidature de madame Véronique Fortin au poste de vice-présidente est proposée par monsieur Louis Ouellet. Aucune autre proposition n'est soumise. Madame Véronique Fortin accepte le poste de vice-présidente pour un mandat d'un an.

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU;

D'approuver la nomination de madame Véronique Fortin à titre de vice-présidente du conseil d'administration.

Résolution 2021-12-2651

**7. ÉLECTION DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La candidature de monsieur Louis Ouellet au poste de secrétaire-trésorier est proposée par madame Véronique Fortin. Aucune autre proposition n'est soumise. Monsieur Louis Ouellet accepte le poste de secrétaire-trésorier pour un mandat d'un an.

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'approuver la nomination de monsieur Louis Ouellet à titre de secrétaire-trésorier du conseil d'administration.

Résolution 2021-12-2652

**8. NOMINATION DES MEMBRES POUR LE COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATIONS**

ATTENDU QUE les comités facilitent la diffusion de l'information;

ATTENDU QUE la participation à des comités permet une implication additionnelle des administrateurs;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'approuver la nomination de madame Véronique Fortin et messieurs Yanick Baillargeon et François Claveau comme membres concernés à participer au comité des ressources humaines et communications.

Résolution 2021-12-2653

**9. NOMINATION DES MEMBRES POUR LE COMITÉ DES FINANCES ET OPÉRATIONS**

ATTENDU QUE les comités facilitent la diffusion de l'information;

ATTENDU QUE la participation à des comités permet une implication additionnelle des administrateurs;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Véronique Fortin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'approuver la nomination de messieurs Louis Ouellet, André Guy et Luc Gibbons comme membres concernés à participer au comité des finances et opérations.

**10. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 3 NOVEMBRE 2021**

Résolution 2021-12-2654

**10.1 DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 3 NOVEMBRE 2021**

Il est proposé par monsieur François Claveau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES : matières résiduelles  
du Lac-Saint-Jean

D'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal de l'assemblée du 3 novembre 2021.

Résolution 2021-12-2655

**10.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 3 NOVEMBRE 2021**

Il est proposé par madame Véronique Fortin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter tel que rédigé le procès-verbal de l'assemblée du 3 novembre 2021.

**11. CORRESPONDANCE**

**11.1 MELCC – CORRESPONDANCE EN LIEN À LA SUBVENTION POUR LE PROGRAMME DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES PAR BIOMÉTHANISATION ET COMPOSTAGE (PTMOBC)**

La Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean a reçu, de la part du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), une correspondance concernant le dépôt du premier montant en lien à la subvention octroyée dans le cadre du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC).

**12. LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET)**

Résolution 2021-12-2656

**12.1 OCTROI DE MANDAT – SERVICES PROFESSIONNELS – RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'IMPACT POUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT AU LET D'HÉBERTVILLE-STATION**

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une firme pour la réalisation d'une étude d'impact pour le projet d'agrandissement au lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station;

ATTENDU QUE la Régie a demandé des prix par appel d'offres public et qu'une seule firme spécialisée dans ce domaine a déposé une soumission;

Firme	Prix (incluant les taxes)
GBI Experts-Conseils/SNC Lavalin	342 486,38 \$

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Louis Ouellet;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat pour les services professionnels concernant la réalisation d'une étude d'impact pour le projet d'agrandissement au LET d'Hébertville-Station à GBI Experts-Conseils/SNC Lavalin pour un montant de 342 486,38 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont incluses à l'intérieur du budget de l'entente intermunicipale intervenue entre la RMR, la Ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Résolution 2021-12-2657

**12.2 OCTROI DE MANDAT – SERVICES PROFESSIONNELS – RÉALISATION DE L'ÉTUDE TECHNIQUE POUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT AU LET D'HÉBERTVILLE-STATION**

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une firme pour la réalisation d'une étude technique pour le projet d'agrandissement au lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station;

ATTENDU QU'une firme, soit WSP, accompagne actuellement la Régie et réalise différentes études dans le cadre du projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique;

ATTENDU QU'afin de déterminer la meilleure solution pour l'optimisation et l'agrandissement du LET, différents mandats ont été réalisés par cette firme;

ATTENDU QU'à la suite du travail effectué durant ces années sur ce projet, cette firme possède les connaissances et compétences nécessaires à la finalisation de ce mandat;

ATTENDU QUE le montant soumissionné par celle-ci est compétitif par rapport à d'autres firmes spécialisées;

Firme	Prix (incluant les taxes)
WSP	43 240,00 \$

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat pour les services professionnels concernant la réalisation de l'étude technique pour le projet d'agrandissement au LET d'Hébertville-Station à WSP pour un montant de 43 240,00 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont incluses à l'intérieur du budget de l'entente intermunicipale intervenue entre la RMR, la Ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Résolution 2021-12-2658

**12.3 OCTROI DE MANDAT – SERVICES PROFESSIONNELS – ÉVALUATION DE L'UNITÉ DE DESTRUCTION THERMIQUE DU BIOGAZ AUX LET DE L'ASCENSION-DE NOTRE-SEIGNEUR ET D'HÉBERTVILLE-STATION**

ATTENDU QUE pour le LET de l'Ascension-de-Notre-Seigneur, la torchère nécessite des travaux de mise à jour afin d'être en mesure de détruire adéquatement les biogaz générés par le LET;

ATTENDU QUE l'équipement actuellement en fonction est surdimensionné et ne permet pas de répondre aux normes du REIMR en ce qui a trait aux températures de combustion;

ATTENDU QU'une investigation complète de cet équipement doit être effectuée afin d'établir un diagnostic de l'état et de la capacité de l'équipement de destruction thermique ainsi qu'une évaluation de l'aspect réglementaire et sécuritaire de celui-ci;

ATTENDU QUE pour le LET d'Hébertville-Station, le système actuel doit être entièrement sécuritaire et ne doit comporter aucune défaillance;

ATTENDU QUE la révision des différentes composantes de l'unité soit effectuée;

ATTENDU QUE la Régie désire confier ces mandats à une firme spécialisée;

ATTENDU QUE la Régie a invité la firme Tetra Tech à soumettre un prix;

Firme	Prix (incluant les taxes)
Tetra Tech	22 362,00 \$

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l'octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Véronique Fortin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat pour les services professionnels concernant l'évaluation de l'unité de destruction thermique du biogaz aux LET de l'Ascension-de-Notre-Seigneur et d'Hébertville-Station à Tetra Tech pour un montant de 22 362,00 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget des investissements financés par la provision des frais de fermeture du site.

### 13. PLANS D'OPÉRATION

#### 13.1 CENTRES DE COMPOSTAGE

Résolution 2021-12-2659

##### 13.1.1 OCTROI DE MANDAT – FOURNITURE D'UN CHARGEUR SUR ROUES POUR LE CENTRE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES D'HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QUE la Régie désire faire l'acquisition d'un chargeur sur roues pour le centre de traitement des matières organiques d'Hébertville-Station;

ATTENDU QUE la Régie a procédé à un appel d'offres public et que trois entreprises spécialisées dans ce domaine ont déposé une soumission;

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
Équipement SMS	949 693,50 \$
Brandt Tractor	659 711,52 \$
Wajax	620 608,61 \$

ATTENDU QU'il y a non-conformité de la soumission déposée dans le cadre de l'ouverture du 8 décembre dernier pour l'entreprise Wajax, soit le plus bas soumissionnaire;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Brandt Tractor de Chicoutimi;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat pour l'acquisition d'un chargeur sur roues pour le centre de traitement des matières organiques d'Hébertville-Station à Brandt Tractor pour un montant de 659 711,52 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2021.

#### 13.2 CENTRE DE TRI

Résolution 2021-12-2660

##### 13.2.1 OCTROI DE MANDAT – ACHAT DU PROCESSEUR ET DE L'INTERFACE DE LA PRESSE À BALLOT DU CENTRE DE TRI DE ROBERVAL

ATTENDU QUE la Régie désire acheter un processeur et une interface pour sa presse à ballot de marque American Baler du centre de tri de Roberval;

ATTENDU QUE l'équipement actuel possède douze années d'utilisation;

ATTENDU QU'un bris de celui-ci empêche la presse de fonctionner adéquatement et occasionne un arrêt d'opération pour le centre de tri;

ATTENDU QUE deux entreprises ont été invitées à soumettre un prix;

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
Industries Machinex	31 351,30 \$
BaleForce	19 279,41 \$

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat pour l'achat d'un processeur et de l'interface de la presse à ballot du centre de tri de Roberval à BaleForce de Milton en Ontario pour un montant de 19 279,41 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2021.

### 13.3 CENTRES DE TRANSFERT

Résolution 2021-12-2661

#### 13.3.1 OCTROI DE MANDAT – FABRICATION ET INSTALLATION D'UNE PASSERELLE D'ACCÈS AU CENTRE DE TRANSFERT D'ALMA

ATTENDU QUE dans le but de se conformer aux normes de la CNESST et de favoriser l'accès piétonnier, la Régie recommande d'allonger la passerelle d'accès existante pour la relier au centre de transfert d'Alma;

ATTENDU QU'un espacement minimum de 600 mm est requis entre l'équipement et le passage piétonnier et qu'actuellement, l'espace disponible est moins de 300 mm;

ATTENDU QUE deux entreprises ont été invitées à soumettre prix;

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
Service Industriel Action inc.	14 716,80 \$
Atelier Rosario Tremblay inc.	N'a pas soumissionné

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Véronique Fortin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat pour la fabrication et l'installation d'une passerelle d'accès au centre de transfert d'Alma à Service Industriel Action inc. pour un montant de 14 716,80 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2021.

Résolution 2021-12-2662

#### 13.3.2 OCTROI DE MANDAT – ACHAT DE QUATRE PNEUS ANTI-CREVAISONS POUR LE CHARGEUR SUR PNEUS DU CENTRE DE TRANSFERT D'ALMA

ATTENDU QUE les pneus anti-crevaisons du chargeur du centre de transfert d'Alma sont en fin de vie et nécessitent un remplacement pour quatre pneus neufs de même qualité;

ATTENDU QUE quatre détaillants de pneus industriels ont été invités à soumettre un prix;

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
OK Pneus	12 566,08 \$
Équipement et Pièces JCL	18 350,32 \$
MCT Pneus	N'a pas soumissionné
Service de Pneus Guy Dufour	N'a pas soumissionné

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur François Claveau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat pour l'achat de pneus anti-crevaisons pour le chargeur sur roues du centre de transfert d'Alma à OK Pneus pour un montant de 12 566,08 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2021.

#### 14. FINANCES

Résolution 2021-12-2663

##### 14.1 AUTORISATION DE SIGNATURE DES EFFETS FINANCIERS DE LA RMR

ATTENDU QU'il y a lieu d'identifier les personnes autorisées à signer les effets financiers de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean suite à l'élection du président, du vice-président et du secrétaire-trésorier;

ATTENDU QUE monsieur Luc Simard, préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine, a été élu au poste de président du conseil d'administration;

ATTENDU QUE madame Véronique Fortin, conseillère à la Ville d'Alma, a été élue au poste de vice-présidente du conseil d'administration;

ATTENDU QUE monsieur Louis Ouellet, préfet de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et maire de l'Ascension-de-Notre-Seigneur, a été élu au poste de secrétaire-trésorier du conseil d'administration;

ATTENDU QUE monsieur Guy Ouellet occupe le poste de directeur général de la Régie;

ATTENDU QUE monsieur Mathieu Rouleau occupe le poste de directeur général adjoint de la Régie;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'autoriser le président du conseil d'administration, soit monsieur Luc Simard et monsieur Guy Ouellet, directeur général à cosigner au nom de la Régie ses effets financiers. En cas d'absence du président, madame Véronique Fortin, vice-présidente ou monsieur Louis Ouellet, secrétaire-trésorier du conseil d'administration pourra cosigner les effets financiers. En cas d'absence du directeur général, monsieur Mathieu Rouleau, directeur général adjoint pourra cosigner les effets financiers.

Résolution 2021-12-2664

**14.2 AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ POUR LA MODERNISATION DU CENTRE DE TRI**

ATTENDU QUE la Régie des matières résiduelles a une réserve financière pour les matières organiques;

ATTENDU QUE la Régie des matières résiduelles a cumulé un an de plus dû au report de la mise en œuvre;

ATTENDU QUE la Régie des matières résiduelles a reçu plus d'un million en subvention due à une hausse de 75 \$/tonne annoncée par le ministère durant la réalisation du projet;

ATTENDU QUE le financement excédentaire de la réserve pour les matières organiques de 2 916 033 \$ sera viré à l'excédent de fonctionnement non affecté;

ATTENDU QU'un projet de modernisation pour le centre de tri demandera un important financement;

ATTENDU QU'en diminuant le financement de la modernisation du centre de tri, une baisse des coûts d'exploitation s'applique;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Louis Ouellet;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

QUE la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean affecte l'excédent de fonctionnement non affecté pour un montant de 2 916 033 \$ à l'excédent de fonctionnement affecté pour la modernisation du centre de tri de Roberval.

**15. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune affaire nouvelle.

**16. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES CITOYENS**

Aucune question de la part des citoyens.

**17. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE (LE 2 FÉVRIER 2022 À L'HÔTEL DE VILLE DE DOLBEAU-MISTASSINI)**

L'assemblée ordinaire est prévue pour le 2 février prochain à 15 h 30 à l'hôtel de ville de Dolbeau-Mistassini.

Résolution 2021-12-2665

**18. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Sur proposition de monsieur Yanick Baillargeon, la séance est levée à 11 h 56.